

Envoyé en préfecture le 07/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le: 11 AOUT 2025

Berger  
Levrault

ID : 066-216602136-20250805-DELIB20250805-DE

2025/274

NB



Ville de  
**Toulouges.**  
*pour i treva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/08/05

### SEANCE DU 4 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/07/2025	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Aurélie PASTOR BARNEOUD procuration Nicolas BARTHE, Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Rudy KLEIN procuration Fabrice SCHORDING, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Stéphanie GOMEZ, Bernard PAGES procuration Michel PLAZA,
Présents : 18	<b>Absent excusé :</b> Florian GUZDEK
Votants : 24	<b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE <b>Secrétaire de séance :</b> Eric BOSQUE

#### SYM PERPIGNAN MEDITERRANEE - Approbation du rapport d'activité – Exercice 2024

Stéphanie GOMEZ expose, que par courriel en date du 16 juin 2025, le SYM Pyrénées Méditerranée a transmis son rapport d'activité 2024 ainsi que son compte administratif arrêté par son comité syndical.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale seront entendus.

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur le rapport et d'en approuver les comptes.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECLARE** avoir pris connaissance du rapport d'activité annuel exercice 2024 du Comité syndical du SYM Perpignan Méditerranée.

**APPROUVE** le rapport d'activité annuel de l'exercice 2024 ainsi que les comptes du Comité syndical du SYM Perpignan Méditerranée.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire

par publication ou notification à compter du ..... 11 AOUT 2025

Fait à Toulouges, le 5 août 2025

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>



Le Maire,

Nicolas BARTHE